

2017_CT2_139

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CALAFAT Roxane - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_139-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 23 mars 2017

06_3_03

■ Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Madame le Président soumet pour décision au Conseil du Territoire le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Le compostage et la sensibilisation au compostage sont des actions importantes du Programme Local de Prévention des Déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, ex Communauté du Pays d'Aix.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône souhaite mettre en œuvre des actions de compostage sur leur site Croq jardin à la Roque d'Anthéron. Pour l'année 2017, l'association sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, ex Communauté du Pays d'Aix, pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 14 428 € pour les actions de compostage de proximité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_139-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

1 – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES FOYERS RURAUX DES BOUCHES DU RHÔNE

Les Foyers Ruraux des Bouches du Rhône ont créé le site de croq'jardin il y a une quinzaine d'année sur un espace d'un hectare sur la commune de la Roque d'Anthéron.

L'association a développé en 2012 une plate-forme de compostage de proximité afin de valoriser les bio-déchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la commune). Cette plate-forme pédagogique permet actuellement de traiter 29 tonnes de bio déchets et 10 tonnes de déchets verts en compost de qualité biologique.

Ce site accueille du public (enfants et adultes) pour des ateliers de sensibilisation aux techniques de compostage et au jardinage écologique.

Pour les agriculteurs, elle offre un lieu d'expérimentation sur l'usage de différents composts et leur intérêt agronomique (compost de déchets verts « méthode Jean Pain » compostage en bacs...). D'autre part, l'association reçoit les porteurs de projets souhaitant mettre en place des opérations de compostage sur leurs quartiers, sur leurs communes ou dans leurs établissements.

2 – BILAN DE L'ANNÉE 2016

Le projet de compostage pédagogique sur la commune de la Roque d'Anthéron portait sur plusieurs actions :

- La collecte et le traitement des points de compostage,
- Le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires,
- Le soutien et l'accompagnement à la mise en place d'opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges,
- L'accueil et l'information des visiteurs et des porteurs de projets sur la plate-forme pédagogique de compostage,
- La formation des agents et des jardiniers paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et aux techniques de compostage.

Ce projet 2016 s'est traduit, pour l'association, par un certain nombre d'actions et de résultats :

- En début d'année, 8 nouveaux bacs de 1 000 litres ont été installés sur l'aire de compostage. Fabriqués en douglas par l'ESAT de la Roque d'Anthéron, ils sont plus solides et ont une plus grande longévité.

- Les élèves et les professeurs de la maison familiale et rurale de la Roque d'Anthéron ont été formés afin de réaliser un diagnostic de la quantité de déchets jetée avant et après la préparation des repas pour travailler d'abord sur le gaspillage alimentaire.

- Les points collectés sur la commune en 2016 :

✓	Quartier la Resquiette – 30 familles	- 80 Kg/semaine
✓	Supérette SPAR	- 100 Kg/semaine
✓	Restauration scolaire et maison de retraite	- 200 Kg/semaine
✓	Croq jardin - 12 familles	- 30 Kg/semaine
✓	Quartier la Bremone – 28 familles	- 70 Kg/semaine
✓	3 restaurants	- 30 Kg/semaine
✓	Magasins de fruits et légumes	- 50 Kg/semaine

Total collecté : 560 Kg/semaine x 52 = 29 T/an

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_139-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

- L'association a accompagné le camping de la Roque d'Anthéron en réalisant des visites techniques sur le site afin de vérifier le bon fonctionnement des composteurs. Elle a aussi sensibilisé et formé les responsables et agents techniques. Enfin, des ateliers pour les vacanciers ont été animés et du compost distribué aux participants.

- Un cycle d'animation sur l'activité du jardin pédagogique, la mise en place de composteurs et l'obtention du compost pour le jardin a été réalisé dans 2 classes du collège de Rognes. D'autre part, 4 animations ont été menées à la cantine afin de sensibiliser les adolescents au gaspillage alimentaire. Enfin, une nouvelle pesée des déchets a été réalisée en juin avec la participation des élèves afin d'évaluer les résultats obtenus sur un an.

Des efforts ont également été effectués par l'équipe cuisine afin de réduire les quantités cuisinées jetées : avec la possibilité de se servir à nouveau, des portions servies plus adaptées, des portions de pain réduites, la réalisation de jus de fruit dans la salle...). La quantité de déchets des préparations jetés est passé de 319 g par élève par jour en juin 2015 à 230 g en juin 2016.

- Au printemps 2016, l'association a reçu 18 stagiaires pour une formation d'une durée de 7 jours.

D'autre part, durant 2016, certaines difficultés ont été rencontrées par l'association :

- Le magasin de fruits et légumes « chez Françoise » a fermé mi-octobre. La quantité de déchets compostée a donc proportionnellement baissé.

- Le projet sur le collège de Rognes est arrivé en cours d'année et n'a pas été suffisamment pris en compte dans le projet d'établissement.

- Le responsable du site Croq jardin a été absent pendant une partie du deuxième semestre et cela a freiné l'activité compostage sur la fin de l'année.

3 – DESCRIPTION DU PROJET 2017

L'objectif 2017 est de consolider la collecte et le traitement des points de compostage, de développer les quantités traitées avec la collecte de la nouvelle cuisine centrale (300 repas/jour), la maison familiale et rurale (100 repas par jour) ainsi que deux nouveaux quartiers (Le Trou Magnan et la Jacourlette). L'extension de la collecte nécessite l'achat d'un nouveau véhicule technique et d'équipements (bio seaux et containers).

Il est prévu également de poursuivre le projet de réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges de Rognes et du Puy Sainte Réparate.

L'association souhaite aussi initier de nouveaux points de compostage dans les campings du territoire du Pays d'aix.

Les Foyers Ruraux des Bouches du Rhône souhaitent aussi développer la communication sur la formation aux techniques de compostage et de gestion intégrée des déchets verts et lancer une opération « défi famille zéro déchets ou presque ».

Les principales actions prévues pour 2017 sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Moyens humains	Moyens techniques	Calendrier	Résultats attendus
1/ Assurer la collecte et le traitement des points de compostage	10 h. hebdo	- Collecte 3 fois par semaine - Un véhicule de collecte - 8 bacs de 1 000 litres « made in Croq'Jardin »	Toute l'année 52 semaines	- 29 tonnes de déchets compostés - Le compost produit est utilisé en amendement sur le jardin pédagogique
2/ Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	50 h/an	- Un broyeur Saelen Premium - Une aire de compostage méthode « Jean Pain »	Broyage d'automne et de printemps	- Éviter les mise à feu des branchages et des résidus de cultures - Valoriser en circuit court les déchets verts en compost - Faire la démonstration de l'utilité du compost de déchets verts - Améliorer la qualité physique du sol
3/ Soutenir des opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage dans les collèges	Sur une base de 5 jours diagnostics et formation des agents. 3 jours mise en place. 3 jours suivi de l'opération.	L'association a acquis des méthodes pédagogiques et des outils pour accompagner les collèges volontaires	Collège de Rognes Collège du Puy Sainte Réparate	Diminuer le gaspillage alimentaire et mettre en œuvre le compostage des restes alimentaires
4/ Accueillir et informer le public (1000 personnes/an), les porteurs de projets (environ 70 personnes /an) sur les techniques de compostage sur l'aire pédagogique de compostage.	Deux cents jours comptabilisés pour l'accueil et l'information sur les techniques de compostage et le jardinage biologique.	Un jardin productif entièrement équipé et entretenu selon les techniques agro-écologique	De mars à novembre (ouverture du jardin au public) Plusieurs week end portes ouverts et animations	Apporter une information de qualité aux personnes et aux porteurs de projets pour démarrer ou améliorer leurs techniques ou opérations de compostage
5/ Former les agents et les jardiniers paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et aux techniques de compostage	Un formateur « maître composteur »	15 jours de prestations	Modules proposés en avril, mai, septembre et octobre	Améliorer les compétences des agents et des paysagistes pour mieux gérer les espaces verts avec des techniques agro-écologiques afin d'éviter le brûlage des déchets verts et l'usage de désherbant et de pesticides
6/ Défi familles « zéro déchets ou presque »	Un animateur	10 jours	Premier semestre	Communiquer pour trouver 10 familles en test pour expérimenter la faisabilité de réduire fortement la quantité de déchets produite

Le budget prévisionnel global pour toutes ces actions est chiffré par l'association à 56 272 € pour 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_139-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

4 - PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	2 594 €	Vente formations	10 926 €
Prestations de services	9 404 €		
Matières et fournitures (bioseaux et containers)	1 200 €		
Services extérieurs			
Entretien	700 €	Subvention demandée	
Assurances	800 €	Département	29 918 €
Autres Services extérieurs			
Déplacements, missions	200 €	Métropole Aix Marseille Provence Territoire du Pays d'Aix	14 428 €
Charges de personnel			
Salaires bruts chargés	34 915 €	ADEME	1 000 €
Autres charges de personnel	1 000 €		
Autres frais généraux			
Quote part fonctionnement structure	5 459 €		
TOTAL CHARGES	56 272 €	TOTAL RECETTES	56 272 €

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens et prestations)	1 500 €	Prestation en nature	1 500 €
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires	1 500 €	Total des contributions volontaires	1 500 €

Total par financeur :

Métropole AMP Territoire du Pays d'Aix :	14 428 €	25,50 %
Conseil Départemental :	29 918 €	53 %
ADEME :	1 000 €	2 %
Autofinancement :	10 926 €	19,50 %

Pour mémoire, en 2016, le montant prévisionnel du projet de l'association était de 49 636 € et la subvention délibérée était de 11 000 € dont une partie seulement a été versée, aux vues des dépenses réalisées.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_139-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Le montant inscrit et voté au BP 2017 pour cette action est de 11 000 €.

Il est donc proposé un montant d'aide de 11 000 € au lieu des 14 428 € sollicités par l'association et de répondre favorablement à cette demande de subvention qui présente les caractéristiques suivantes :

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2017-00358	Prévention des déchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire	Foyers Ruraux des Bouches du Rhône	Compostage Gaspillage alimentaire	9 078 €	56 272 €	14 428 €	11 000 €	non

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_139-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la commission de Territoire Environnement et Déchets du 1^{er} Mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribué une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône d'un montant de 11 000 € pour l'année 2017.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_139-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_139-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Attribution d'une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170323-
2017_CT2_139-DE
Date de télétransmission :
31/03/2017
Date de réception préfecture :